M. Obrecht décidera-t-il de se retirer du conseil fédéral?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): **- (1939)**

Heft 943

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-696193

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

M. OBRECHT DECIDERA-T-IL DE SE RETIRER DU CONSEIL FEDERAL?

On savait, depuis un certain temps déjà, que M. Obrecht, chef du département fédéral de l'économie publique, se trouvait être fort souffrant. Un congé qu'il prit, pour se reposer après l'énorme surmenage que lui a imposé la période de mobilisation, avec l'organisation de l'économie de guerre, ne donna pas les résultats espérés: M. Obrecht ne rentra dans la ville fédérale que pour s'aliter. Atteint d'une affection cardiaque, que l'on dit grave, il ne pourra en tout cas pas prendre part aux travaux parlementaires durant la session qui va s'ouvrir lundi prochain. Il ne sera donc pas là non plus lors de l'élection du Conseil fédéral et sa prestation de serment; c'est d'autant plus fâcheux qu'il devait, cette année, accéder à la vice-présidence du Conseil fédéral.

On a cherché d'abord, dans les milieux politiques, et notamment dans l'entourage du gouvernement, à dissimuler ces faits; et nous le comprenons très bien. La presse a jusqu'ici, gardé le silence, bien qu'elle fût parfaitement renseignée. Un de nos grands confrères de la Suisse alémanique vient, cependant, de faire allusion à l'absence, vraisemblablement prolongée, du chef de l'économie publique, qui est remplacé par M. Minger devant les commissions des pouvoirs extraordinaires et qui le sera aussi devant les Chambres.

Les nouvelles de ce genre ont des ailes, et c'est à quoi nous ne pouvons rien changer. Depuis une semaine, l'indisponibilité, durable, à vues humaines, de M. Obrecht, fait l'objet de nombreux commentaires. Il serait absurde de taire plus longtemps un événement de notoriété publique. Une telle réserve, fût-elle inspirée par les motifs les plus louables, aurait en définitive pour résultat de favoriser des manœuvres déplaisantes. Nous sommes d'avis qu'en pareille occurrence un examen loyal de la situation vaut infiniment mieux que la conspiration du silence.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on pense au magistrat présentement éloigné des affaires. M. Hermann Obrecht élu en 1935, comme successeur de M. Schulthess, était, au moment où il accepta, par dévouement patriotique — car, au point de vue financier, cela représentait pour lui un réel sacrifice — la charge que lui offraient ses amis politiques, en pleine santé. Il a apporté à l'exercice de son mandat une conscience scrupuleuse et il s'est dépensé sans compter pour administrer avec vigilance son département pléthorique. Soucieux d'examiner lui-même toutes les affaires d'une certaine importance, il s'est imposé un travail dont on a peine à se faire une idée et qui, par moments, a dépassé les forces humaines. Comptant en sa capacité de résistance, qui semblait en effet inaltérable, peu enclin à se ménager, M. Obrecht a ruiné sa santé au service du pays. Nous souhaitons vivement qu'il se rétablisse; mais d'après des renseignements que nous puisons à une source très sure, il ne faut pas entretenir l'illusion qu'il puisse reprendre la direction de son département à brève échéance. On doute que ce soit possible, même en janvier ou février de l'an prochain.

Inutile d'insister sur les effets de cette carence. Avec les problèmes financiers, auxquels ils sont d'ailleurs liés, les problèmes économiques tiennent la première place. Les Chambres ne s'occuperont guère d'autre chose en décembre, ni au cours de la session extraordinaire projetée pour discuter la couverture des frais de mobilisation.

D'aucuns estiment qu'il faut à tout prix doubler d'abord le cap de l'élection générale du gouvernement, qui aura lieu le 14 décembre. "Qu'on réélise en bloc, disent-ils, les membres sortant de charge, et que l'on avise ensuite, s'il se produit une ou deux vacances partielles."

Cette thèse a pour elle le désir de maintenir la composition politique actuelle du directoire. A cet égard, elle est évidemment soutenable. On se demandera pourtant si cette tactique est aussi habile qu'elle le paraît. D'autant plus qu'en principe une revendication socialiste — car c'est évidemment ce que l'on redoute — n'a guère de chances d'être agréée en ce moment par l'Assemblée, où les positions nationales ont été renforcées par les élections du 29 octobre, et où le parti radical, notamment, revient avec des effectifs accrus. Or, comme un changement de répartition des sièges au Conseil fédéral se ferait à son détriment — et à celui du parti conservateur, s'il s'agissait de deux sièges — il est presque exclu que la majorité du nouveau parlement soit disposée à une telle amputation, qui, il faut bien le constater, ne correspondrait pour l'heure à aucune nécessité politique, ni même à une opportunité clairement démontrée.

N'anticipons pas. M. Obrecht est toujours en fonctions. S'il juge bon de rester en charge, il sera réélu, cela ne saurait faire l'ombre d'un doute. Mais on doit envisager d'ores et déjà l'hypothèse où, cédant à des conseils autorisés, il estimerait préférable de se retirer. S'il en allait de la sorte, mieux vaudrait n'être pas surpris par une telle décision.

Ajoutons que M. Motta, lui aussi, a éprouvé récemment un nouveau malaise. Mais ce ne fut qu'une alerte, semblable à celle de ce printemps. Le vénéré magistrat, âgé de soixante-huit ans, a néanmoins pu reprendre son labeur.

(*Tribune de Genève.*)

HELVETIA CLUB
1, GERRARD PLACE, LONDON, W.1.
Owned by Swiss for the benefit of Swiss.

BOXING-DAY BALL
TUESDAY, 26th DECEMBER 1939
commencing 8.30 p.m.
Admission by ticket only 2s. 0d. each.
For the benefit of the Society's Sick Fund.

NEW-YEAR'S EVE BALL
SUNDAY, 31st DECEMBER 1939
commencing 8.30 p.m.
Admission by ticket only 3s. 6d each.
Extensions have been requested for both occasions.
Many other attractions and Refreshments at usual prices